

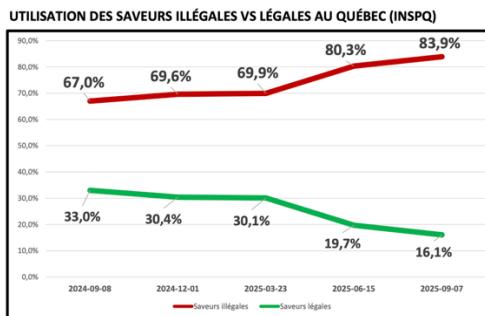
Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ

### Fiasco confirmé : l'INSPQ confime l'échec de l'interdiction des saveurs dans le vapotage au Québec

**Québec, le 9 décembre 2025** — Le Regroupement des tabagies du Québec (RTQ) constate aujourd'hui ce qu'il dénonçait depuis le début : l'interdiction des saveurs dans le vapotage imposée par le gouvernement du Québec est un **échec total**. Les plus récentes données publiées par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) démontrent clairement que cette mesure n'a pas fait disparaître les saveurs — elle a simplement **déplacé la consommation vers le marché illégal**, créant ainsi un préjudice important aux 400 tabagies du Québec.

Selon les résultats de l'enquête de l'INSPQ sur les habitudes de consommation, une majorité écrasante des utilisateurs de produits de vapotage continuent de consommer des **saveurs désormais interdites**, et ce, de façon constante depuis l'entrée en vigueur du règlement. En septembre 2025, **83,9 % des consommateurs déclaraient utiliser des saveurs illégales**, contre à peine **16,1 % pour les saveurs légales**, confirmant une tendance lourde et persistante observée dans l'ensemble des sondages réalisés depuis 2024<sup>1</sup>



Ce constat est d'autant plus troublant que **l'INSPQ avait elle-même appuyé l'interdiction des saveurs dans un mémoire déposé auprès du gouvernement**, affirmant à l'époque que cette mesure permettrait de réduire l'accessibilité et l'attrait de ces produits. Or, les données produites par l'Institut viennent aujourd'hui **contredire directement cette position initiale**.

<sup>1</sup> <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondage-prevention-habitudes-de-vie/consommation-13septembre2025>

*« On ne peut pas faire semblant d'être surpris. Quand on retire des produits légaux des commerces réglementés, on ouvre grand la porte au marché noir. Aujourd'hui, même l'INSPQ reconnaît par ses propres chiffres que l'interdiction des saveurs ne fonctionne pas. Ce règlement punit les tabagies respectueuses des lois, fragilise leur survie économique et alimente le commerce illicite »,* déclare Michel Poulin, porte-parole du Regroupement des tabagies du Québec.

Le RTQ rappelle que les tabagies sont des commerces de proximité lourdement réglementés, soumis à des inspections, à des obligations strictes d'affichage et à des sanctions sévères. À l'inverse, le marché illégal, désormais florissant, échappe à tout contrôle, à toute fiscalité et à toute obligation de protection du public.

*« Le gouvernement doit cesser de s'entêter dans une approche idéologique. La politique des saveurs est devenue un cas d'école de réglementation déconnectée de la réalité du terrain. Maintenir ce règlement, malgré des preuves claires de son échec, c'est choisir le marché noir au détriment des commerces légaux »,* ajoute M. Poulin.

Le Regroupement des tabagies du Québec invite le gouvernement à revoir immédiatement son approche, à tenir compte des données objectives désormais disponibles et à consulter les acteurs économiques directement touchés avant de poursuivre une politique qui mine à la fois l'économie locale et l'objectif même qu'elle prétendait atteindre.

Source : Michel Poulin, porte-parole  
Regroupement des tabagies du Québec (RTQ)  
Tél. : 514-358-8381 / Courriel : [mpoulin@tabagies.com](mailto:mpoulin@tabagies.com)